

**POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ADAPTATION ET DE RENFORCEMENT  
DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS ET  
DES NÉGOCIATIONS EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET CERTAINS DE  
SES CRÉANCIERS**

31 MARS 2026

# AVERTISSEMENT

Ce document a été préparé par Casino, Guichard-Perrachon (“Casino” ou la “Société”) dans le cadre des discussions et des négociations en cours entre la Société et certains de ses créanciers et autres parties prenantes dans le cadre de l’étude du projet d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle du groupe Casino. Il n’est pas destiné, et ne peut être utilisé, à d’autres fins.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes « croire », « s’attendre à », « anticiper », « peut », « présumer », « avoir l’intention de », « sera », « devrait », « estimation », « risque », « se poursuivent » et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions, aux attentes actuelles ou la poursuite et l’issue potentielle des discussions de Casino avec les différentes parties prenantes.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l’avenir. Il n’y a aucune garantie que ces déclarations prospectives ou événements futurs se matérialiseront.

Ce document ne contient pas et ne constitue pas une offre, une offre d’achat ou une sollicitation d’une offre d’achat, de vente ou d’investissement dans une quelconque valeur mobilière dans une quelconque juridiction.

La Société confirme que les informations susceptibles d’être qualifiées d’informations privilégiées au sens du Règlement (UE) N° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et ayant pu être données à titre confidentiel aux différentes parties prenantes dans le cadre des discussions ont bien fait l’objet d’une publication au marché, par le passé ou dans le cadre de la présente communication, dans le but de rétablir l’égalité d’accès à l’information relative au Groupe Casino entre les différents investisseurs.

Ce point d’étape sur les discussions en cours ne représente pas l’état définitif des positions des différentes parties prenantes sur les modalités d’adaptation et de renforcement de la structure bilantielle de la Société.

# CHRONOLOGIE DES DISCUSSIONS EN COURS

- 1 Ce document s'inscrit dans le prolongement des communications préalables de la Société sur le projet d'adaptation et de renforcement de sa structure financière, et notamment dans le prolongement des points d'étape du 10 février 2026, du 5 mars 2026, et du 16 mars 2026.
- 2 Le SteerCo TLB a soumis le 17 mars 2026 une réponse à la proposition de FRH du 9 mars 2026. Tandis que les paramètres relatifs à l'injection de fonds propres et à la conversion du TLB sont alignés avec les premiers éléments de proposition du 24 février 2026, la nouvelle proposition prévoit (i) la participation des créanciers TLB à l'augmentation de capital de 400 M€, tout en permettant à FRH de conserver une participation de 50,1% au capital du Groupe (incluant l'impact des commissions de garanties), sous réserve de l'octroi aux créanciers TLB de droits de gouvernance et de protection appropriés et supposant un ratio de 1,4x entre le prix de souscription de l'injection de nouveaux fonds propres et le prix de conversion du TLB ; (ii) des termes du TLB réinstallé (intérêts, maturité, etc.) qui devraient, selon le SteerCo TLB, permettre au TLB réinstallé de se négocier au pair ; (iii) et un traitement équivalent pour tous les créanciers RCF ou, pour les créances RCF non réinstallées en tant que RCF, réinstallées au pair en tant que prêt à terme.
- 3 Parallèlement, le SteerCo TLB a réitéré le 17 mars 2026 sa proposition « lender-led » soumise le 8 mars 2026 qui prévoit (i) la conversion de l'intégralité du TLB en fonds propres, et (ii) le refinancement de l'intégralité du RCF par un ou plusieurs prêteurs tiers (non financé à ce jour). Le SteerCo TLB continue de travailler sur sa proposition « lender-led », dans l'éventualité où un accord consensuel ne pourrait être trouvé avec FRH. A cet égard, le SteerCo TLB engage des discussions avec des apporteurs de financement tiers afin notamment de refinancer le RCF et les financements opérationnels.
- 4 FRH a soumis le 24 mars 2026 une proposition révisée, en proposant par rapport à sa précédente proposition du 9 mars 2026 : (i) d'augmenter l'injection de nouveaux fonds propres de 390 M€ à 445 M€ afin de rembourser 55 M€ du RCF (le solde du RCF non réinstallé de 55 M€ étant converti en fonds propres), (ii) d'augmenter le montant total de nouveaux fonds propres disponibles aux créanciers TLB en (a) permettant aux créanciers TLB qui sont également actionnaires d'exercer leurs DPS lors de l'augmentation de capital de 100 M€, et (b) en permettant à tous les créanciers TLB de participer à l'augmentation de capital réservée de 55 M€ au même prix que l'augmentation de capital avec DPS, et (iii) d'augmenter la part du capital attribuée à la conversion du TLB à 21,6% au maximum, tandis que FRH détiendrait entre 54,1% et 62,7% du capital, et les créanciers RCF convertis 8,6% du capital.
- 5 La société a obtenu la prolongation des consentements (« standstills ») de la part des créanciers RCF, TLB et financements opérationnels jusqu'au 28 mai 2026, tandis que le consentement accordé par les créanciers Quatrim est valable jusqu'au 30 avril 2026 (Quatrim prépare actuellement une demande de prolongation de ce consentement pour l'aligner sur celui des financements opérationnels, jusqu'au 28 mai 2026).
- 6 Parallèlement, le groupe Casino a obtenu de la part des établissements bancaires l'extension de la maturité de ses financements opérationnels jusqu'au 28 mai 2026.
- 7 A date, les discussions sur les modalités de l'adaptation et le renforcement de la structure bilantielle de la Société sont toujours en cours.

# ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DE RÉPONSE DU STEERCO TLB DU 17 MARS 2026

Éléments de proposition de réponse du SteerCo TLB du 17 mars 2026	
Augmentation de capital <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>910 M€ (dont 400 M€ pour renforcer la liquidité du Groupe), dont :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital réservée de 510 M€ souscrite par compensation de créances par les prêteurs TLB, pour l'obtention de 48,4% du capital du Groupe ;</li> <li>Augmentation de capital avec DPS de 400 M€, (i) dont 388 M€ garantis en numéraire par FRH, pour 50,1% du capital du Groupe (incluant la commission de garantie), et (ii) dont 12 M€ garantis en numéraire par les prêteurs TLB, pour 1,5% du capital du Groupe (incluant la commission de garantie)</li> </ul> </li> </ul>
TLB réinstallé	<ul style="list-style-type: none"> <li>900 M€</li> <li>Maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration avec 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur sous réserve du respect des engagements financiers</li> </ul>
Frais financiers du TLB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 9%</li> <li>A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 7,5% (paiement semestriel en juin et en décembre) <u>ou</u> capitalisés au taux de 9%</li> <li>Intérêts courus jusqu'à la date de réalisation de la restructuration payés à la date de réalisation de la restructuration</li> </ul>
RCF réinstallé et financements opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>711 M€ de RCF réinstallé, avec maturité de 3 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration et 2 ans d'extension à la main de l'emprunteur</li> <li>Possibilité de convertir 110 M€ de RCF en un prêt à terme</li> </ul>
Gouvernance / Autres <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protections standards pour les actionnaires minoritaires à mettre en place (incluant la nomination d'administrateurs indépendants par les TLB, droits de gouvernance adéquats et mécanisme de liquidité)</li> <li>Golden share ou structure équivalente, avec des sûretés garantissant le recouvrement au pair</li> <li>Sûretés pour le TLB réinstallé à ajuster en fonction de l'issue des discussions avec les banques</li> <li>Plan d'incitation de l'équipe de direction, dont la structure est à discuter, à mettre en place</li> <li>Les prêteurs TLB n'agissent pas de concert à ce jour</li> <li>Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle</li> <li>Indifférence entre maintien et retrait de la cotation en bourse</li> <li>Absence d'intention de modifier le siège social de la Société</li> <li>Absence de démantèlement du Groupe</li> </ul>

## Notes :

(1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été avancés dans le cadre des discussions entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle. Ils ne constituent pas une proposition du SteerCo TLB; (2) La proposition « lender-led » du SteerCo TLB du 08/03/2026 (non financée à ce jour) reste une proposition pleinement en vigueur et ces éléments de réponse ne s'y substituent pas, dans le cas où il s'avèrerait impossible de parvenir à un accord consensuel avec FRH.

# ACTIONNARIAT ILLUSTRATIF DÉFINI À PARTIR DES ÉLÉMENTS DE PROPOSITION DE RÉPONSE DU STEERCO TLB DU 17 MARS 2026

*La structure de l'augmentation de capital reste à examiner*

Éléments de proposition de réponse du SteerCo TLB du 17 mars 2026<sup>1,2</sup>

<b>Augmentation de capital</b>	
FRH – investissement en numéraire	388
Créanciers TLB - investissement en numéraire	12
Créances TLB converties	510
<b>Montant total de l'augmentation de capital</b>	<b>910</b>
<b>Participation au capital pro forma (%)</b>	
FRH	50.1%
Créanciers TLB - investissement en numéraire	1.5%
Créanciers TLB - créances TLB converties	48.4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

*Les pourcentages de détention de FRH et des créanciers TLB seraient inférieurs à 50,1% et 1,5% dans l'hypothèse où d'autres actionnaires souscriraient également à l'augmentation de capital avec DPS.*

Nouvelle détention s'agissant d'un actionnaire détenant 1% du capital en fonction de l'exercice de ses droits préférentiels de souscription

<b>Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS</b>	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.8	1.6	2.4	3.2	4.0
<b>Participation au capital de l'actionnaire individuel</b>	<b>-</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.21%</b>	<b>0.31%</b>	<b>0.41%</b>	<b>0.52%</b>

*Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,52% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.*

**Notes :**

- (1) Les pourcentages indiqués ci-dessus qui résulteraient des augmentations de capital ont été présentés par le Steerco TLB en réponse à la proposition de FRH du 9 mars 2026 et discutée entre les parties pour les besoins d'une transaction consensuelle
- (2) Les 51,6% pour les apporteurs de new money incluent la commission de garantie payée.

# PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION RÉVISÉE DE FRH DU 24 MARS 2026

## Proposition révisée de FRH du 24 mars 2026

<b>Augmentation de capital</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 092 M€ (dont 445 M€ en numéraire, dont 390 M€ afin de renforcer la liquidité du Groupe), réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation de capital avec DPS de 100 M€ garantie en numéraire par FRH<sup>1</sup></li> <li>▪ Augmentation de capital réservée de 400 M€, souscrite (i) en numéraire, à hauteur maximale de 55 M€, par les prêteurs TLB au prorata de leurs participations dans le TLB ; (ii) en numéraire par FRH pour un montant compris entre 290 M€ et 345 M€ (selon la participation des prêteurs TLB à l'augmentation de capital réservée de 55 M€) ; et (iii) à travers la conversion de 55 M€ du RCF</li> <li>▪ Augmentation de capital réservée de 592<sup>2</sup> M€ souscrite par compensation de créances par les prêteurs TLB à une valeur décotée</li> </ul> </li> </ul>
<b>TLB réinstallé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 850 M€ de TLB réinstallé, les créances résiduelles étant converties en fonds propres à une valeur décotée</li> <li>▪ Maturité de 5 ans à partir de la date de réalisation de la restructuration</li> </ul>
<b>Frais financiers du TLB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deux premières années : intérêts capitalisés au taux de 6%</li> <li>▪ A partir de la troisième année : intérêts payés en numéraire au taux de 6% (paiement semestriel en juin et en décembre) avec un mécanisme PIYC basé sur un montant de liquidité minimum</li> <li>▪ Intérêts courus jusqu'au 30 juin 2026 ajoutés au montant de TLB à restructurer. En cas de réalisation de la restructuration après le 30 juin 2026, les intérêts cessent de courir</li> </ul>
<b>RCF réinstallé et financements opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursement de 55 M€ du RCF au pair et conversion en fonds propres de 55 M€ du RCF à la date de réalisation de la restructuration au même prix que celui des augmentations de capital en numéraire</li> <li>▪ 601 M€ de RCF réinstallé</li> <li>▪ Structuration des financements : discussions en cours</li> </ul>
<b>Gouvernance / Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien du plan d'affaires et de l'équipe de direction actuelle</li> <li>▪ Maintien de la cotation</li> <li>▪ Absence de démantèlement du Groupe</li> <li>▪ Maintien de l'engagement de conserver le siège social de Saint-Etienne</li> <li>▪ Gouvernance usuelle pour les sociétés cotées</li> <li>▪ Un siège au conseil d'administration (avec accès aux comités pertinents</li> </ul> <p style="margin-left: 400px;">du Conseil) pour tout actionnaire (autre que FRH) détenant plus de 10 % du capital du Groupe, sous réserve du respect d'une période de lock-up de 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les titres acquis par les prêteurs TLB et FRH dans le cadre des augmentations de capital en numéraire sont soumis à une période de lock-up de deux ans</li> </ul>

Notes : (1) Commission de garantie en numéraire de [5]% relative à l'augmentation de capital avec DPS de 100 M€; (2) Y compris 32 M€ d'intérêts courus jusqu'au 30/06/2026

# ACTIONNARIAT INDUIT PAR LA PROPOSITION RÉVISÉE DE FRH DU 24 MARS 2026

Proposition révisée de FRH en date du 24/03/2026

<b>Augmentation de capital</b>			
FRH	400	375	345
Créanciers TLB participant à l'augmentation de capital réservée de 55 M€	-	25	55
Créances TLB converties	592	592	592
RCF converti	55	55	55
Autres actionnaires participant à l'augmentation de capital avec DPS de 100 M€	45	45	45
<b>Montant total de l'augmentation de capital</b>	<b>1,092</b>	<b>1,092</b>	<b>1,092</b>
<b>Participation au capital pro forma (%)</b>			
FRH	62.6%	58.7%	54.0%
Créanciers TLB participant à l'augmentation de capital réservée de 55 M€	-	3.9%	8.6%
Créanciers TLB - créances TLB converties	21.6%	21.6%	21.6%
RCF converti	8.6%	8.6%	8.6%
Autres actionnaires participant à l'augmentation de capital avec DPS de 100 M€ <sup>1</sup>	7.2%	7.2%	7.2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Chiffres supposant que tous les actionnaires souscrivent à la totalité de l'augmentation de capital avec DPS de 100 M€.*

Nouvelle détention s'agissant d'un actionnaire détenant 1% du capital en fonction de l'exercice de ses droits préférentiels de souscription

<b>Pourcentage d'exercice des droits d'un actionnaire à l'augmentation de capital avec DPS</b>	-	20%	40%	60%	80%	100%
Investissement en numéraire (millions d'euros)	-	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0
<b>Participation au capital de l'actionnaire individuel</b>	<b>0.002%</b>	<b>0.03%</b>	<b>0.06%</b>	<b>0.10%</b>	<b>0.13%</b>	<b>0.16%</b>

*Un actionnaire individuel détenant 1 % du capital serait dilué à 0,16% du capital dans l'hypothèse où il exercerait la totalité de ses droits.*

Note :

(1) Inclut les créanciers TLB existants qui sont également actionnaires et c.0,2% attribués aux actions existantes.